

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.03.2018	07h38	18.119	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste		
Titre : Égalité salariale : Neuchâtel fera mieux que le Parlement fédéral !		
<p>Contenu :</p> <p>Depuis 1981, l'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution fédérale. Cette disposition, malgré les plus de 36 années écoulées, n'est toujours pas appliquée. En effet, l'écart inexplicable entre les salaires des hommes et des femmes était encore de 7,4% en 2017. Cette situation est inacceptable.</p> <p>Face à cette situation, le secteur public, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, doit montrer l'exemple. C'est dans ce sens que la Confédération a élaboré une charte pour les pouvoirs publics. Le 6 septembre 2016, notre canton a signé cet appel et nous nous en réjouissons. Une telle signature donne un signal fort quant à l'application de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) dans le domaine public et parapublic ; elle permet également d'encourager le secteur privé sur cette voie.</p> <p>En signant cette charte, notre canton s'est engagé à sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, à réaliser régulièrement au sein de l'administration publique une analyse du respect de l'égalité salariale, à encourager au sein des entités proches des pouvoirs publics une analyse régulière du respect de l'égalité salariale, à faire respecter l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics et des subventions et à informer sur les résultats concrets de cet engagement.</p> <p>Suite à sa signature, le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Comment le Conseil d'État entend-il sensibiliser à la Loi sur l'égalité ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions ? – Comment le Conseil d'État entend-il réaliser les analyses du respect de l'égalité salariale ? Une analyse a-t-elle déjà eu lieu ? Si oui, quels sont les résultats ? – Comment le Conseil d'État entend-il encourager l'analyse régulière du respect de l'égalité salariale au sein des entités proches des pouvoirs publics ? – Comment le Conseil d'État entend-il faire respecter l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics et des subventions ? 		
Développement :		
Demande d'urgence : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Martine Docourt Ducommun		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Baptiste Hurni	Eric Flury	Corine Bolay Mercier
Souhaïl Latrèche	Johanne Lebel Calame	David Moratel
Nathalie Matthey	Antoine de Montmollin	Jonathan Gretillat
Carole Bill	Marie-France Matter	Baptiste Hunkeler
Florence Nater	Matthieu Lavoyer	
Philippe Loup	Alexandre Houlmann	